

Antitrust : Google rejette les accusations de l'Europe

Après avoir obtenu [un nouveau délai pour répondre à la communication de griefs](#) de Bruxelles, Google a rejeté, jeudi 27 août, les accusations selon lesquelles le groupe américain abuse de sa position dominante sur le marché des comparateurs de prix via son moteur. Et ce en favorisant ses propres services dans ses résultats de recherche, dont le comparateur Google Shopping.

Dans un [billet de blog](#) du 27 août, **Kent Walker**, vice-président et avocat général de Google, déclare : « *La réponse que nous avons envoyée aujourd'hui [à la Commission européenne] montre pourquoi nous estimons que ces allégations sont inexactes, et pourquoi nous estimons que Google élargit le choix des consommateurs européens, et offre de bonnes opportunités aux entreprises de toutes tailles.* » Il a ajouté que des poids lourds, dont les américains Amazon et eBay, concurrencent Google sur ce marché.

Des inquiétudes « infondées », selon Google

Les préoccupations de la Commission sont « *infondées* », car Google contribue à la dynamique concurrentielle plutôt que de la freiner, selon le juriste. La multinationale déclare ainsi avoir transmis plus de 20 milliards de requêtes vers des acteurs du Web marchand actifs sur le marché européen au cours de la dernière décennie, conduisant à **une augmentation de 227 % du trafic** vers ces sites.

Les usages évoluent, avec davantage de mobilité et d'accès directs aux services concurrents, Bruxelles semble ne pas en tenir compte, selon Kent Walker. Il a ajouté que les recherches fournies par Google aux individus sont personnalisées. Selon lui, vouloir modifier cette pratique risque de nuire à l'expérience utilisateur et à l'innovation sur le marché européen. « *Nous pensons donc que les conclusions préliminaires de la communication de griefs sont erronées au regard des faits, du droit et de l'économie* », a insisté l'avocat. Google va s'entretenir avec la Commission à propos de la réponse présentée, et ce dans l'intérêt « *du choix de l'utilisateur et de la libre concurrence* », a-t-il poursuivi.

Une décision rendue au printemps 2016 ?

Bruxelles va examiner « *avec attention* » la réponse de Google, avant de s'exprimer davantage sur la suite de l'affaire. L'enquête antitrust européenne ciblant Google a été ouverte en 2010. Et les plaignants sont nombreux, parmi eux figurent Lagardère, Axel Springer ou encore le lobby FairSearch, qui compte Microsoft et Oracle parmi ses membres. **Margrethe Vestager**, commissaire européenne à la concurrence, est aujourd'hui chargée du dossier. Une décision finale de la Commission n'est pas attendue avant la fin de l'année, voire avant Pâques 2016, selon *Le Monde*.

Le 10 août dernier, Google a annoncé une refonte et la [création du conglomérat Alphabet Inc](#), sa maison mère. L'initiative a été saluée par les marchés, mais elle n'éloigne pas les risques d'abus de position dominante. Le nouveau [Google dirigé par Sundar Pichai](#) regroupe toujours l'essentiel des activités phares de l'ancienne société : moteur de recherche, solutions publicitaires, YouTube,

Chrome, Android...

Lire aussi :

[Antitrust : Google obtient un nouveau délai de l'Europe](#)

[Antitrust : l'UE accuse officiellement Google et se penche sur Android](#)

crédit photo © Gil C-Shutterstock